



VILLE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

Avis au public

Commune de TIGNIEU-JAMEYZIEU

Enquête publique portant sur l'intérêt général du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Tignieu-Jamezyieu et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 13/03/2023 le Maire de la commune de Tignieu-Jamezyieu a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'intérêt général du projet de renouvellement et extension de la carrière de Tignieu-Jamezyieu et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est la commune de Tignieu-Jamezyieu représentée par son maire, M. Jean-Louis SBAFFE dont le siège administratif est situé 10 place de la mairie, 38230 Tignieu-Jamezyieu.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal pourra déclarer l'intérêt général du projet. Cette décision emportera la mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur HASSID Marc-Jérôme en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de TIGNIEU-JAMEYZIEU (10 place de la mairie, 38230 Tignieu-Jamezyieu) du 4 AVRIL au 5 Mai 2023 soit pendant 31 jours.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.tignieu-jamezyieu.fr> et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le poste informatique dédié à cet effet.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- le 4 avril 2023 de 16h30 à 18h30
- le 19 avril 2023 de 10h00 à 12h00
- le 5 mai 2023 de 15h00 à 17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête

soit les adresser par courrier postal à la mairie de Tignieu-Jamezyieu à l'attention Monsieur HASSID Marc-Jérôme commissaire enquêteur (10 place de la mairie, 38230 Tignieu-Jamezyieu) avec la mention : Objet : PLU DP1, ou par courrier électronique à : dpcarriere@tignieu-jamezyieu.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Un rapport comprenant un volet Déclaration de projet, un volet mise en compatibilité du PLU et les pièces modifiées du Plan Local d'urbanisme complété de l'évaluation environnementale et son résumé non-technique,
- Le bilan de la concertation préalable,
- L'avis de l'autorité environnementale,
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint valant avis des personnes publiques associées
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de TIGNIEU-JAMEYZIEU et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Fait à TIGNIEU JAMEYZIEU le 13 mars 2023

Le Maire Jean Louis SBAFFE

